

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Mis à jour le 28/09/2020

Vivre et travailler en groupe demande une participation responsable de chacun, et de la part de tous, le respect strict des règles de sécurité, hygiène et vie en société énoncées dans le présent règlement intérieur qui s'impose sans restriction à tout étudiant inscrit chez APPUIFORMATION.

Le règlement intérieur d'APPUIFORMATION est établi pour un contexte sans risque sanitaire particulier. Un document spécifique dénommé « protocole sanitaire » lié au contexte particulier de la pandémie actuelle a été établi à compter du 15 mai 2020. Il s'agit du protocole sanitaire. Celui-ci est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la situation et des directives du gouvernement. Celui-ci doit être appliqué par toute personne fréquentant le centre APPUIFORMATION. Les règles liées à la sécurité sanitaire ont un caractère essentiel et prioritaire et doivent être appliquées par chaque personne au sein des locaux du centre de formation.

1. COMPORTEMENT

En toute circonstance, une tenue correcte, polie et discrète est de règle, y compris dans les communs de l'immeuble. Un comportement respectueux des personnes, ainsi que des locaux et du matériel mis à disposition est exigé.

En vertu de la loi mise en application le 1^{er} février 2007, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte d'APPUIFORMATION, y compris dans la cour privative, et dans la cour. Les fumeurs iront obligatoirement fumer à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement et veilleront à ne jeter les mégots ni par terre, ni dans les abords du bâtiment, ni sur le trottoir. Conformément à la législation en vigueur, l'introduction et l'usage de produits illicites, d'alcool, ainsi que de tout objet dangereux pour soi-même ou pour les autres sont strictement interdits. La propreté doit être respectée en tous lieux : couloirs, salles de cours, salles de repos, sanitaires et cour extérieure privative, mais également aux abords du bâtiment. Les usagers veilleront particulièrement à laisser les lieux, après leur passage, dans l'état où ils souhaiteraient les trouver : aucun papier ou autre déchet ne doit être laissé en dehors des poubelles. La consommation de toute nourriture (y compris chewing-gum ou boisson) est interdite dans les salles de cours. Les boissons prises au distributeur seront obligatoirement consommées au rez-de-chaussée. Les téléphones portables et autres objets connectés doivent impérativement être éteints pendant les cours. Leur utilisation est strictement interdite pendant les contrôles et évaluations. Les enseignants ou la Direction pourront mettre en place des mises en consigne systématiques des téléphones portables ou autres objets connectés pendant la durée d'un cours ou d'une évaluation si des anomalies étaient constatées.

2. SÉCURITÉ / CAMERAS DE SURVEILLANCE

Lors de l'inscription d'élèves mineurs, les parents (ou représentant légal) donneront par écrit les consignes et autorisations particulières restreignant les déplacements lors des arrivées et départs, ainsi que pour la pause méridienne. En l'absence de consigne écrite, l'élève sera supposé avoir l'autorisation de se déplacer seul. Lors de sorties organisées par APPUIFORMATION pendant les heures de cours, une autorisation écrite de sortie sera demandée aux parents des élèves mineurs.

Le matériel de la salle de TP est réservé aux cours de TP. Il est strictement interdit d'entrer dans cette salle en dehors de la présence des professeurs ou sans une autorisation ponctuelle expresse.

Il est strictement interdit aux personnes non inscrites dans l'établissement de séjourner dans les locaux sans l'accord de la Direction d'APPUIFORMATION, pendant ou en dehors des heures de cours, y compris pendant la pause méridienne.

Des caméras situées aux abords du bâtiment, dans le hall d'entrée principal et, ainsi que dans l'espace de consommation de boissons sont installées dans un but de sécurité surveillance et protection, uniquement. Aucune image n'est enregistrée, aucun film n'est enregistré et ne peuvent être utilisées rétroactivement.

3. ASSURANCE

Il est obligatoire pour les étudiants ou à leur représentant légal de souscrire une assurance incluant une garantie suffisante contre les accidents dont ils pourraient être victimes, ou contre les dommages causés aux tiers. Un justificatif d'assurance responsabilité civile est à produire à l'entrée en formation pour les formations courtes et scolaire et extra-scolaire pour les formations longues.

APPUIFORMATION décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de dégradation d'objets personnels dans l'enceinte de l'établissement ; il est donc recommandé à chacun d'éviter d'apporter des objets personnels de valeur.

Les étudiants ou leurs familles seront tenus pour responsables en cas de dégradation non accidentelle ou causée par une mauvaise utilisation du matériel ou du mobilier.

4. ASSIDUITÉ/PONCTUALITÉ

L'inscription en formation implique l'assiduité de l'étudiant à tous les cours et évaluations, ainsi qu'en stage. Toute absence devra être signifiée le jour-même à APPUIFORMATION et à la structure d'accueil le cas échéant, et justifiée par écrit au plus tard le jour de la reprise. La ponctualité aux cours est obligatoire. Tout retard non justifié par un motif valable entraînera l'interdiction pour l'étudiant d'intégrer le cours avant la pause suivante. Il devra toutefois rester dans nos locaux dans l'attente d'intégrer le cours. Tout retard, même justifié, de plus de 10 mn aura les mêmes conséquences. Un trop grand nombre d'absences ou retards non justifiés ou aux motifs irrecevables pourra conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant.

5. RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AUX PRATIQUES EN SALLE DE TP (CUISINE ET INSTITUT)

Tout étudiant (ainsi que son représentant légal pour le mineur) inscrit chez APPUIFORMATION dans une section comportant des pratiques en salle de TP et l'utilisation du matériel spécifique à sa section, s'engage à se conformer aux règles suivantes.

- Salle de pratique culinaire et Salle de pratiques de soins du corps

Les salles de pratique culinaire et de pratiques de soins du corps sont équipées spécialement pour répondre aux besoins apprenants. Elles contiennent divers matériels spécialisés (matériel de cuisine, matériel de soin potentiellement dangereux). Il est strictement interdit aux apprenants d'entrer seuls dans la salle et d'utiliser le matériel en dehors des cours de TP qui se dérouleront obligatoirement en présence d'un formateur spécialisé.

- Tenue vestimentaire / hygiène

Les apprenants se conformeront strictement aux directives données par les formateurs en matière de tenue pour les TP. En l'absence de directives spécifiques, les cheveux longs seront obligatoirement attachés, les vêtements seront exempts d'éléments pouvant provoquer un danger : écharpes, foulards... Dans tous les cas, éviter le port de vêtements en matières synthétiques (fortement inflammables). Les bijoux, le maquillage et les accessoires seront enlevés pendant les TP, les chaussures seront confortables, avec une hauteur de talon raisonnable et les semelles non glissantes.

- Comportement pendant les TP

Un comportement calme et attentif aux recommandations du formateur est indispensable pendant les cours de TP. Tous les apprenants doivent porter la tenue qui leur a été prescrite en début d'année. Le matériel doit être utilisé avec soin, dans le respect des notices et modes d'emploi. Le gaspillage devra être évité au maximum, que ce soit pour les denrées culinaires ou pour les consommables mis à disposition.

- Ustensiles et consommables

Les ustensiles, denrées et consommables stockés dans la salle de TP sont réservés aux cours de TP. Il est strictement interdit aux élèves d'en faire usage en dehors de ce cadre. Chaque étudiant veillera à prendre soin du matériel mis à sa disposition. Tout le matériel utilisé doit être nettoyé et rangé après chaque TP. Un roulement d'apprenants responsables sera établi lors de chaque TP.

- Ménage et entretien

Les plans de travail, éviers et poubelles individuelles doivent être laissés propres après utilisation. Le personnel d'entretien d'APPUIFORMATION effectue le ménage courant des locaux (corbeilles à papier, lavage du sol, des tables et du tableau, dépoussiérage et vitres) mais ne prend pas en charge le nettoyage des salissures occasionnées par les TP cuisine. Par ailleurs, toute salissure accidentelle excessive du sol (aliment renversé, éclaboussure...) sera nettoyée aussitôt par les apprenants responsables afin de maintenir la salle de formation dans un état d'entretien satisfaisant jusqu'au passage du personnel d'entretien.

- Affaires personnelles

Pendant les TP, les affaires personnelles (manteaux, cartables, sacs, etc), susceptibles de gêner par leur encombrement seront laissés à l'extérieur de la salle.

Règlement spécifique aux techniques esthétiques :

Lors des cours, les élèves porteront la tenue de pratique. Les chaussures seront de couleur noire, unies, élégantes, professionnelles et confortables. Les étudiants porteront des collants ou des mi-bas avec la tenue professionnelle. En cas d'oubli de la tenue, l'élève ne sera pas autorisée à pratiquer. Les étudiants en esthétique veilleront à porter une tenue décente et à ne pas venir à l'école en baskets. Les cheveux longs seront attachés en chignons, les franges et les mèches maintenues. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les bijoux et les piercings seront retirés. Les ongles seront courts sans vernis pour la pratique, non rongés et sans faux ongles. Les étudiants veilleront à être légèrement maquillés. Les étudiants se conformeront strictement aux directives données par les enseignants.

6. SANCTIONS

Les manquements au respect de ces règles élémentaires de vie en société seront sanctionnés, en fonction de la gravité des faits reprochés, par l'exclusion d'APPUIFORMATION, immédiate ou après le premier avertissement signifié à l'élève ou à sa famille et resté sans effet.

En cas d'exclusion temporaire ou définitive par sanction disciplinaire, l'élève ou sa famille ne pourraient prétendre à aucun remboursement, ni à aucune indemnisation.

En cas de dégradation non accidentelle du matériel ou des locaux, les frais éventuels de remise en état ou de remplacement seront imputés aux auteurs des faits ou à leurs familles.

7. COMMUNICATION/PROMOTION

APPUIFORMATION est amené à effectuer des prises de vues ou de sons dans les locaux (salles de classes, couloirs, lieux communs et de vie) et à les utiliser dans le cadre de sa communication écrite ou sur Internet. Le présent document vaut accord de diffusion dans le cadre de l'article 9 du Code Civil.

Les étudiants ne souhaitant pas être identifiables sur les supports éventuellement diffusés doivent le préciser sur le présent document, daté et signé par le représentant légal pour les mineurs.

Les étudiants seront sollicités pour participer ponctuellement à des manifestations telles que le Forum de l'Étudiant et du Lycéen, ou la journée Porte Ouverte d'APPUIFORMATION dans le but de témoigner de leur expérience dans l'établissement. La participation à au minimum une journée durant une année scolaire est obligatoire.

8. VIDÉO SURVEILLANCE

Toute personne fréquentant les locaux d'APPUIFORMATION est informée qu'un dispositif de vidéo-surveillance destiné à assurer la sécurité des lieux peut être utilisé dans les parties communes et aux abords du bâtiment ainsi que dans les salles de cours.

9. VESTIAIRE

Un casier est mis à la disposition de chaque apprenant à sa demande (dans la limite des casiers disponibles). Une clef du dit casier lui sera remise contre une caution de 20 euros (à régler en espèces). La présente caution lui sera restituée au terme de la formation ou de l'année scolaire en échange de la clef. Cette caution ne sera pas restituée en cas de perte ou de vol de la clef.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte et/ou de vol d'affaires personnelles dans le casier.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité, APPUIFORMATION se réserve le droit d'ouvrir le casier en ayant pris soin de prévenir l'élève 1 mois avant.

10. RAPPEL ET RESPECT des normes d'hygiène et de distanciation LES GESTES BARRIERES

- respecter la distance d'au moins 1 mètre minimum entre chaque individu
- Se laver les mains régulièrement avec du savon et du gel /solution hydro alcoolique, notamment après contact impromptu avec d'autres personnes ou contacts d'objets récemment manipulés par d'autres personnes. Séchage avec essuie-mains en papier à usage unique. Se laver les mains avant et après la prise de boisson, de nourriture, de cigarette
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, bannir les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et le jeter dans la poubelle ; tout mouchoir jeté sur le sol pourra donner lieu à des sanctions immédiates (renvoi)

11. UTILISATION DE L'ACCÈS INTERNET EN WIFI

Le code WIFI du centre et l'accès au réseau internet sont gracieusement transmis aux apprenants qui l'utiliseront à bon escient : uniquement durant les heures de formation en centre (pas durant les pauses) et aucun téléchargement de fichier ou autre, ni recherche ne sont autorisés s'il ne concerne pas les travaux demandés en cours.

APPUIFORMATION se décharge de toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de l'accès WIFI.

AUTRES CONSIGNES

- Les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés. Chacun (salariés, formateurs, intervenants et apprenant) doit disposer de ses propres outils de travail (PC, téléphone...). Privilégier les oreillettes pour les smartphones.
- Ne pas déplacer les tables et mobilier dans les salles de cours ;
- Ne pas prêter ses fournitures (stylo, cahiers etc..) ;
- Emmener son ordinateur portable ;
- Plus de support pédagogiques papier ne pourra être distribué aux apprenants ;
- Respect du flux (entrée sortie) ;
- Prise de repas 1 m de distance ;
- Pas de regroupement des stagiaires ni pour la prise de repas, ni pour les pauses respect de distanciation et 1 m) ;

Prénom, Nom:

A, le:

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »* :

*chaque page doit être paraphée